

# LE DESCHAUX « Étang communal FAIGNY »

**Réglementation générale 2026**

**Date d'ouverture : 25 avril 2026 à 7 h - Date de fermeture : 22 novembre 2026 à 18h**

**«Le fait de pêcher, vaut acceptation du règlement»**

- L'autorisation de pêcher est accordée tous les jours, pendant la période d'ouverture, du lever au coucher du soleil, à tous les habitants de Le Deschaux et ayants droits\* munis d'une carte.
- Le droit de pêche ne s'applique qu'au seul titulaire de la carte.
- Le titulaire peut toutefois inviter des personnes extérieures à la commune (il devra personnellement, muni de sa carte, faire la démarche d'en acheter une à la journée pour son invité, qu'il accompagnera à la partie de pêche).
- **La pêche est limitée à deux cannes.**
- La pêche en barque, avec des cuissardes, des pantalons de pêche est interdite.
- **La pêche au carnassier n'est autorisée qu'au vif.**
- **Interdiction d'utiliser cuillères, leurres artificiels**, poissons morts maniés, de pêcher à la dandine et à la mouche.
- La commune se réserve le droit de fermer la pêche pour alevinage ou autres problèmes afférents à des motifs de sécurité ou travaux.
- Les pêcheurs devront à tout moment être en mesure de présenter leur carte de pêche et d'identité aux contrôles qui seront faits par les gardes de l'association et de l'ONF, sous peine de sanctions.
- Interdiction de pêcher avec des cannes en carbone et en règle générale sous la ligne à haute tension, la commune déclinant toute responsabilité en cas d'accident.
- La baignade est interdite ainsi que le canotage et tout système de circulation sur l'eau.
- Les lieux doivent être laissés propres, en utilisant les poubelles à disposition, pour tous les déchets.

**\*Ayants Droits:** Ascendants et descendants directs d'habitants de Le Deschaux, ne résidant pas dans la commune et les propriétaires d'une résidence secondaire dans le village.

## **Taille et nombre de prises autorisées par pêcheur et par jour**

	Brochet	Sandre	Truite	Black-bass	Carpe	Friture	Écrevisse
Prise par jour	1	1	3	1	2	3 kg	illimité
Taille minimum	50 cm	45 cm	aucune	30 cm	35 à 55 cm		

**Les carpes au-delà de 55cm seront remises à l'eau afin d'assurer la reproduction. Toutes les carpes Amour ou Amour Blanc devront être remises à l'eau immédiatement.**

**Prix des cartes : (en vente au magasin PROXI Le DESCHAUX, règlement par chèque ou espèces)**

Adultes et enfants nés avant 2013 : 35 € à l'année - 7 € à la journée

Enfants nés entre 2013 et 2016 : 20 € à l'année - 5 € à la journée

Enfants nés après 2016 : pêche gratuite mais pêche limitée à une seule ligne.

**ATTENTION A LA LIGNE A HAUTE TENSION**